01.04.2022

Présences
Léon Gloden ■ bourgmestre

Monique Hermes | Marc Krier ● échevins

Liane Felten | Claude Wagner | Tess Burton | Patrick Frieden | Carine Sauer | Martine Cognioul-Loos | Lynn Mantz | Claire Sertznig ◀ conseillers

Rapport du conseil communal

1. Soutien de la Ville de Grevenmacher pour l'Ukraine victime d'une agression militaire de la Russie

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) remercie les habitants de Grevenmacher pour leur solidarité. Actuellement, 21 réfugiés ukrainiens ont été accueillis à Grevenmacher.

Il adresse un merci particulier au CRIAJ pour son initiative. Le bourgmestre remercie également les commerçants de Grevenmacher, les collaborateurs de la commune ainsi que tous les participants.

La conseillère Lynn MANTZ (LSAP) demande si les 21 réfugiés sont logés chez des particuliers. Par ailleurs, elle souhaite savoir si les logements de vacances du Syndicat d'Initiative ainsi que la maison se trouvant dans la « rue Sainte-Catherine » sont disponibles et pourront être occupés pour une période plus longue. L'échevine Monique HERMES (CSV) répond par l'affirmative à cette question.

La conseillère Liane FELTEN (CSV) informe que la commission d'intégration a fait un don de 1 000€.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) informe que les pompiers de Grevenmacher ont fait don à l'Ukraine du compresseur pour masques respiratoires des pompiers de Grevenmacher.

La décision est adoptée à l'unanimité par le conseil communal.

2. Contrats et conventions

a) Office social commun - Convention 2022

La prolongation de la convention est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

b) Convention avec la Bibliothèque nationale en vue de régler la participation au réseau national des bibliothèques luxembourgeoises.

Adoptée à l'unanimité par le conseil communal.

c) Contrat de cession avec la société SNHBM concernant la cession d'un WC public dans le bâtiment « Réngmauer ».

Adopté à l'unanimité par le conseil communal.

d) Avenant à la convention avec le Ministère de l'Éducation nationale relative à l'aide financière de l'État dans le cadre de la rénovation de la Maison d'Osbourg.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) se félicite de l'achèvement prochain des travaux de rénovation de la nouvelle école de musique et constate la rénovation réussie du bâtiment. Elle fait remarquer que les cours de musique pourront enfin avoir lieu dans le bâtiment habituel, ce qui réjouira les élèves et les professeurs. Elle informe toutefois que lors de la récente visite du bâtiment, quelques questions se sont posées qui devront être résolues au plus vite pour le cas où des modifications seront encore nécessaires.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) pose des questions concernant la réalisation, par exemple, l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Adopté à l'unanimité par le conseil communal.

d) Approbation de deux contrats de mise à disposition (terrain « Unter Fooscht » et « op Espen »).

Les deux contrats de mise à disposition sont adoptés par le conseil communal avec 10 voix pour. La conseillère Liane FELTEN (CSV) n'a pas participé au vote, conformément à l'article 20 de la loi sur les communes.

3. Règlements municipaux

a) Avenant au règlement de la circulation.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique donne des explications sur les différentes nouveautés :

- *Les 3 nouveaux noms de rue ont été intégrés dans le règlement de la circulation.*
- *Modification de plusieurs interdictions de stationnement dans la « rue des Caves ».*
- *Une place de parking pour personnes à mobilité réduite sera aménagée « rue du Centenaire », près de la CNS.*
- *Une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite sera également prévue au parking « rue Kummert ».*
- *Dans la « rue des Remparts », à la hauteur de la crèche, un panneau « station minute » sera installé, le même qu'auprès du bâtiment « Précoce ».*

La conseillère Tess BURTON (LSAP) attire l'attention sur la circulation excessive devant le bâtiment de la caisse de maladie « rue du Centenaire ». En raison du manque de possibilités de stationnement, il y a de plus en plus de gens qui se garent dans la rue. La conseillère Tess BURTON (LSAP) avait déjà proposé d'y aménager un parking de courte durée. Pendant la journée, cela permettrait aux gens de s'arrêter brièvement sans gêner la circulation. La nuit, celui-ci pourrait être utilisé comme parking normal. La conseillère Tess BURTON (LSAP) demande qui est à l'origine de la demande concernant la place de stationnement pour personnes à mobilité réduite dans la « rue du Centenaire ».

La conseillère Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) soutient la déclaration de la conseillère Tess BURTON (LSAP).

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) propose de se réunir avec le service technique à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le conseil communal.

b) Confirmation des règlements de circulation temporaires.

Adoptée à l'unanimité par le conseil communal.

c) Adaptation des tarifs du « Ruffbus »

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) donne des explications à ce sujet.

Il s'agit d'une collaboration entre la commune de Manternach et la Ville de Grevenmacher. Il n'y pas de changements pour les habitants.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) se félicite de cette coopération. La Commission de circulation avait depuis longtemps émis une recommandation à ce sujet.

Adoptée à l'unanimité par le conseil communal.

d) Règlement relatif à la gestion des déchets.

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) donne des explications à ce sujet.

Il informe qu'une brochure sur la gestion des déchets à Grevenmacher sera prochainement distribuée aux habitants, de même que des explications sur l'introduction d'un système de pesage des déchets.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) demande si la mise en œuvre du nouveau système relatif aux déchets est prévue pour cette année. Elle souhaite également savoir si la commune prévoit de remplacer les poubelles publiques par des poubelles permettant un tri sélectif.

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) informe à ce sujet que d'autres communes ont testé ce système, malheureusement sans succès.

En outre, la conseillère Tess BURTON (LSAP) se renseigne sur le fonctionnement de l'évacuation des déchets des poubelles publiques, si les déchets sont triés ou s'ils sont simplement évacués comme déchets résiduels. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) explique que les déchets sont éliminés en tant que déchets résiduels.

La conseillère Carine SAUER (CSV) rejoint les propos de la conseillère Tess BURTON (LSAP) et attire l'attention sur le problème des déchets le long de la promenade de la Moselle. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe qu'il est très difficile d'y remédier.

La conseillère Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) informe qu'à différents endroits stratégiques de la Ville de Luxembourg, des poubelles avec des systèmes de tri sélectif ont été installées. Elle propose de tester ce système à Grevenmacher, notamment sur l'aire de jeu « Laangwiss ».

Adopté à l'unanimité par le conseil communal.

4. Approbation de plans et devis

a) Renouvellement du terrain synthétique « op Flohr » : 475.000 €

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique, donne des explications à ce sujet.

Un terrain de football synthétique a une durée de vie de 12 à 15 ans. Or, le terrain de football a 12 ans. Comme il est en très mauvais état, il est important de le rénover. Les travaux dureront environ un mois et devraient commencer vers le 20 juin.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) salue la rénovation du terrain de football, car son état n'est vraiment pas bon et donc dangereux.

Il demande s'il faut s'attendre à des dépenses imprévues. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique répond par la négative.

Adopté à l'unanimité par le conseil communal.

b) Réfection de la couverture « Gehaansbaach » : 399.513,49 €

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe que le « Gehaansbaach » est en très mauvais état. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique, donne des explications à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le conseil communal.

b) Démolition de la maison sise au 18, « rue Sainte-Catherine » et aménagement d'un parking provisoire : 120.000.- €

Acceptée à l'unanimité.

5. Titres de recettes 2021

Adopté à l'unanimité par le conseil communal.

6. Aides financières

Les aides financières suivantes sont adoptées à l'unanimité par le conseil communal:

a) Aides financières aux associations locales pour l'année 2021.

b) Union Grand-Duc Adolphe : 50.- €

c) Maacher Guiden a Scouten : 60.- €

d) Aide aux Enfants Handicapés : 50.- €

e) MemoShoah Luxembourg asbl : 50.- €

f) Croix Rouge (Ukraine) 2.000.- €

g) Relais pour la Vie 500.- €

h) Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung : 50.- €

i) SOS Villages d'Enfants 50.- €

j) Comité des Fêtes :
- *Aide financière pour les frais d'organisation de la Fête du Raisin et du Vin 2022 : 10.000.- €*
- *Aide financière pour les dépenses courantes 2022 : 3.000.- €*

Les aides financières sont adoptées à l'unanimité par le conseil communal.

7. Concessions de cimetières

Trois concessions de cimetière sont adoptées à l'unanimité par le conseil communal.

8. Informations du collège échevinal

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) :

- *Centre médical du Potaschberg - des discussions sont actuellement en cours avec le Ministère de la Santé.*
- *22.04.2022 : Foire aux vins à Grevenmacher.*
- *Journée de l'Europe 2023 : Organisation d'une fête à Grevenmacher en collaboration avec la Ville de Trèves.*

L'échevine Monique HERMES (CSV) :

- *16-18.04.2022 : Maacher Oart.*
- *Collection Franz Seimetz : elle informe qu'avec la nouvelle loi sur le patrimoine culturel, les objets d'art peuvent être classés au niveau national. La Ville de Grevenmacher déposera en automne une demande de classement de la collection des tableaux Seimetz.*

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) :

- *91 participants ont pris le départ pour le grand nettoyage « Grouss Botz » et 100 enfants du C1 ont participé au nettoyage des petits, la « kleng Grouss Botz ».*
- *320 sacs de compost ont été distribués lors de l'action "gratis Kompost".*
- *30.04.2022 : Vente aux enchères de bois.*
- *01.05.2022 : Ouverture de la piscine en plein air.*

9. Questions au collège échevinal

Le conseiller Claude WAGNER (DP) :

- *Il demande si la possibilité existe de payer les factures de la commune avec Payconic. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) prendra contact avec le receveur communal à ce sujet.*

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) :

- *Rue du Stade : il y manque de poubelles. Il arrive souvent que les habitants trouvent des sacs de crottes de chien utilisés dans leur jardin. Il propose d'installer une poubelle près du distributeur de sacs pour déjections canines.*

  Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) confirme que ce sera fait.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) :

- *Tess BURTON (LSAP) remercie pour l'information relative à la liste d'attente pour la Maison relais, qui a été transmise au conseil communal par e-mail.*

  Elle mentionne à nouveau le nombre d'enfants inscrits au Précoce et au Préscolaire en 2021 et 2022 et constate que le faible nombre d'enfants inscrits au Précoce est lié au fait qu'à Grevenmacher, les enfants du Précoce ne peuvent pas fréquenter la Maison relais, alors que c'est le cas dans d'autres communes.

  Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe que ce point est en cours de planification et que la possibilité existera dès la prochaine rentrée scolaire.

- *L'UCAG: elle informe le conseil communal que l'Union Commerciale souhaite participer au Welcome Package pour les réfugiés et leur offrira un bon d'achat de 25 €.*

La conseillère Lynn MANTZ (LSAP) :

- *Giveboxes : elle salue le fait que M. André SCHOLTES, un jeune artiste de Grevenmacher, embellisse différents éléments avec son art, notamment le boîtier électrique à proximité du jardin des papillons. Dans ce contexte, elle aimerait savoir quand les Giveboxes seront installées. Comme on le sait, celles-ci seront également arrangées et décorées par André SCHOLTES.*

La conseillère Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) :

- *Marché mensuel : Elle se renseigne sur la possibilité d'organiser le marché mensuel le soir pendant les mois d'été. Ainsi, les habitants qui travaillent auraient également la possibilité de se rendre au marché. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) propose que le City Manager lance une enquête auprès des commerçants du marché.*

- *Stations de recharge électriques : Elle informe que les stations de recharge de la Moselle ne sont pas faciles à utiliser. N'y a-t-il pas la possibilité d'y installer le même modèle qu'au « Parking Schweinsmoart » ? L'échevin Marc KRIER (déi gréng) propose de se renseigner à ce sujet auprès d'Enovos.*

La conseillère Carine SAUER (CSV) :

- *Giveboxes : Celles-ci seront installées dans les prochains jours. Elle remercie le collège échevinal pour son soutien.*

- *Plantation de fleurs à Grevenmacher : Un grand bravo à l'équipe jardinage.*

- *Station d'épuration : Elle demande si l'eau de la station d'épuration, qui est désormais débarrassée des traces de médicaments, peut également être utilisée pour l'arrosage, par exemple pour le terrain de football. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique informe qu'un projet pilote est actuellement en cours afin de vérifier comment la 4e étape d'épuration peut être utilisée. De plus, il faudrait alors une conduite entre la station d'épuration et le terrain de football « op Flohr ». La conseillère Carine Sauer fait remarquer qu'il est absolument nécessaire d'économiser l'eau potable à l'avenir.*

La conseillère Liane FELTEN (CSV) :

- *Emplacements pour taxis : Elle demande si ces emplacements sont réellement utilisés ou s'il est possible de les supprimer. La conseillère Tess BURTON (LSAP) informe qu'elle a déjà fait cette proposition à plusieurs reprises au conseil communal, malheureusement sans succès, car elle remet également en question la nécessité de ces places de parking. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) se renseignera à ce sujet et l'inscrira à l'ordre du jour de la prochaine commission de circulation.*

- *Balayeuse : De nombreux véhicules sont garés en bordure des routes de manière à ce que la balayeuse ne peut pas y passer. Serait-il possible d'interdire le stationnement une fois par mois, à tour de rôle, afin de s'assurer que la balayeuse puisse également nettoyer ces endroits? Monsieur Yves CHRISTEN du service technique, en discutera avec le contremaître.*